

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 35'000.- pour l'acquisition et l'installation de nouveaux bancs publics sur la place communale et la place de jeux

Vu l'état des bancs existants nécessitant leur remplacement,
vu les devis reçus,
vu le préavis de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 1^{er} novembre 2017,
conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

Par 13 voix pour et 3 abstentions,

1. De financer l'acquisition et l'installation de nouveaux bancs publics sur la place communale et la place de jeux.
2. D'ouvrir, en conséquence, à Monsieur le Maire un crédit de 35'000.—CHF destiné au financement de cette opération.
3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen des annuités qui figureront au budget de fonctionnement de l'an 2019 jusqu'en 2023, soit 5 ans à raison de 20 % par an.
5. De désigner Monsieur le Maire pour signer tous actes relatifs à ces opérations.

Puplinge, le 8 novembre 2017

